

FAITS SAILLANTS BUDGET 2023

BUDGET TOTALISANT 358,7 M\$



À L'ÉGARD DES REVENUS

Augmentation de 2,6 % de la taxe foncière pour une résidence unifamiliale desservie

- Variation de la taxe foncière de 2,6 %, représentant 61 \$ d'augmentation pour une résidence moyenne d'une valeur de 329 700 \$.
- Indexation de la taxe foncière par catégorie :
 - 6 logements et plus : 5,5 %
 - Industriel : 5,3 %
 - Exploitation agricole : 4,6 %
 - Commercial : 4,4 %
 - Résidentiel : 2,6 %
 - Terrains vagues : 2,6 %
- Ajustement des tarifs liés aux services comparativement à 2022 :
 - Eau : 23 \$
 - Assainissement : 14 \$
 - Gestion des matières résiduelles et amélioration de la fiabilité du service : 23 \$
- Variation de nos tarifs en 2023 est reliée à plusieurs facteurs, dont l'indexation applicable aux contrats (IPC carburant), le renouvellement de contrats à des montants fortement majorés ainsi que l'amélioration de la fiabilité de nos services.

Grâce à une croissance économique soutenue : un taux de taxation plus bas que l'inflation

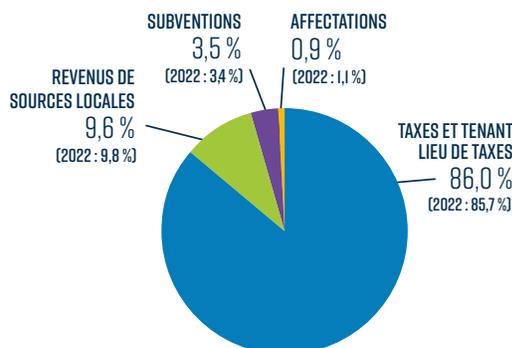
- Malgré l'inflation, la croissance économique soutenue générant des revenus supplémentaires de 6,4 M\$, permet de maintenir la taxation sous l'inflation estimée pour 2023.
- Nouveaux revenus et saine gestion permettant d'effectuer des paiements comptants de 18 M\$ en 2023 (incluant le fonds de roulement).
- Année record d'émission de permis : 885,5 M\$ d'investissements au 30 novembre 2022 surpassant de 54,5 M\$ le record de 831 M\$ obtenu en 2021.
- Ajout de 3 000 nouvelles unités d'habitation au 30 novembre 2022, soit 459 de plus qu'au même moment en 2021.

COMPARAISON DU TAUX GLOBAL DE TAXATION

DONNÉES 2021 DES CINQ (5) VILLES COMPARABLES



SOURCE DES REVENUS

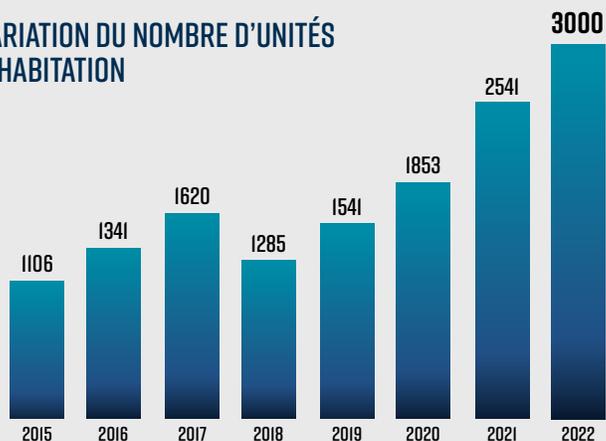


PERMIS DE CONSTRUCTION

VALEUR DES PERMIS EN MILLIONS DE DOLLARS (M\$)



VARIATION DU NOMBRE D'UNITÉS D'HABITATION

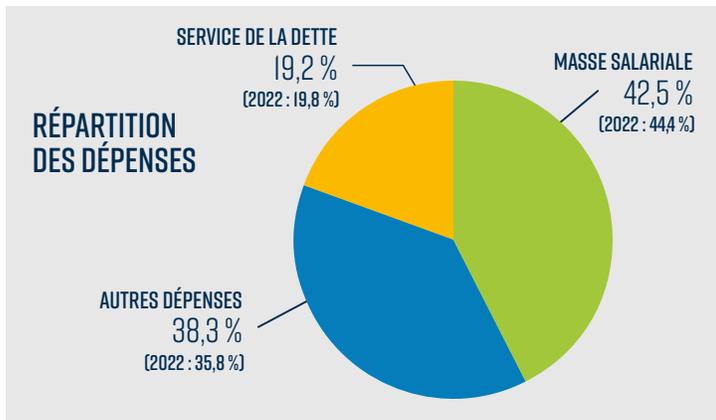


FAITS SAILLANTS BUDGET 2023

À L'ÉGARD DES DÉPENSES

12 M\$ supplémentaires pour pallier l'inflation

- Contexte inflationniste teintant fortement nos dépenses prévues au budget 2023. Les impacts de l'inflation totalisent minimalement 12 M\$:
 - Coûts de contrats : 8,5 M\$
 - Carburant : 2,2 M\$
 - Énergie : 700 000 \$
 - Achats de produits : 600 000 \$



- Ajout d'effectifs pour l'amélioration de la qualité des services à la population lévisienne.
- Bonification de la quote-part annuelle de la STLévis de 300 000 \$ pour atteindre 13,6 M\$ en 2023.
- Mise en œuvre des fonds suivants pour de nouveaux projets :
 - Bonification des services de proximité - Fonds de 10 M\$
 - Soutien à des actions en développement durable - Fonds vert de 1 M\$
 - Sécurité routière - Fonds de 1 M\$
- Bonification de 2,4 M\$ pour l'amélioration des services :
 - Amélioration la gestion des matières résiduelles (1 M\$)
 - Ajout d'heures de glace
 - Aménagement de sentiers récréatifs
 - Bonification de l'animation des lieux publics.

GESTION DE LA DETTE

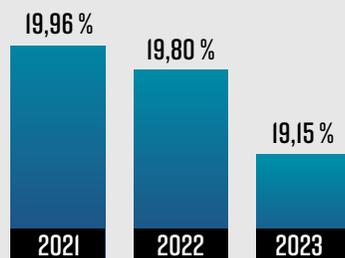
Une stratégie de gestion de la dette responsable

- Malgré la hausse marquée des taux d'intérêt, la proportion du budget allouée au service de la dette est moins importante que les années précédentes.
- Respect du ratio du service de la dette sur le budget 2023 à 19,15 % (seuil établi à 20 %).

- La Ville maintient sa stratégie de maximiser les paiements comptants, ce qui aura pour effet de minimiser les impacts des investissements sur la dette. Cela représentera 113,6 M\$ en paiement comptant sur cinq ans, incluant le fonds de roulement.
- Dès 2024, l'objectif d'effectuer un paiement comptant annuel de 20 M\$ sera atteint.

SERVICE DE LA DETTE N'EXCÉDANT PAS 20 % DES REVENUS TOTAUX

DONNÉES NON CONSOLIDÉES



PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS

ÉVOLUTION DEPUIS 2018, INCLUANT LE FOND DE ROULEMENT
DONNÉES BUDGÉTAIRES (M\$)

